

Mairie d ' EQUEVILLON

9 route de St Germain

39300 EQUEVILLON

Téléphone 03 84 52 14 91

Email : mairie@equevillon.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 janvier 2024 à 20h30

 Convocation du 11.01.2024

 **Objet :**

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Subventions pour les associations
3. Délibération pour les zones ZAER
4. Délibération pour nouvelle convention avec le SIDEC
5. Délibération pour les coupes de bois 2024
6. Présentation du rapport SUEZ pour 2022
7. Décision d’accorder la Prime Exceptionnelle Macron
8. Délibération des 25 % de dépenses en investissement
9. Installation éventuelle de compost
10. Questions diverses

Etant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard AUTHIER, Maire.

Etaient présents : G. AUTHIER, J. SCHNEITER, M. GILABERTE-LOPEZ, J. ROUGET, J. GUYARD, C. GOYDADIN, : D. BEYNEL, E. BOILLAT, A-L. CHAUVIN, M. ROSSET.

Excusés : C. CHAILLOT, R. MELET.

Non excusés : A. BROCARD, A. AUCOIN.

M. BEYNEL Didier a été désigné secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte-rendu précédent**

Le procès-verbal précédent est approuvé à l’unanimité. Aucune remarque n’est prononcée.

1. **Subventions pour les associations**

Mr Authier présente les différentes demandes reçues et les montants des subventions pour les années précédentes.

Il était donné 50 € aux associations et 80 € pour l’ADMR. Les conseillers proposent d’augmenter un peu nos montants. Il est décidé, à l’unanimité, de passer à 60 € pour l’ASAP, les sclérosés, la Prévention routière, la banque alimentaire et la ligue contre le cancer et 100 € pour l’ADMR.

 **3. Délibération pour les zones ZAER**

Mr Authier expose le dossier de déclaration des zones ZAER pour les projets d’énergies renouvelables et après plusieurs réunions pour la concertation des parcelles à déclarer, le Conseil valide l’ensemble du village pour des projets photovoltaïques sur les toitures ou au sol, le bas de la route de Pontarlier et le Mont Rivel pour du photovoltaïques au sol.

1. **Délibération pour la nouvelle convention avec le SIDEC**

Le SIDEC a modifié de quelques petites lignes sa convention de partenariat ainsi que les différents services qu’il propose et nous demande donc de délibérer pour la valider. Cette année la sauvegarde de l’ensemble des dossiers des ordinateurs est obligatoire et le SIDEC et l’ANSSI la prenne en charge pour cette première année. Le Conseil Municipal approuve cette signature.

**5. Décision pour les coupes de bois**

Mr Schneiter prend la parole afin d’expliquer les différents travaux forestiers prévus pour 2024. Certains seront effectués par l’ONF, d’autres par la Commune ou encore par des entreprises. Pour valider les travaux de l’ONF pour nos coupes de bois 2024, une délibération doit être prise afin d’autoriser l’ONF à effectuer ces travaux.

**6. Présentation du rapport SUEZ (assainissement) de 2022**

La Communauté de Communes nous demande de présenter le rapport annuel de l’assainissement et Mr Authier en fait le résumé. Ce rapport est disponible en Mairie et peut être consulté pendant les heures d’ouverture de celle-ci.

**7. Décision d’accorder la prime exceptionnelle pour le pouvoir d’achat**

Mr Authier explique pourquoi cette prime a été instaurée et l’évolution des salaires des agents depuis X années. Dans la FPT elle est non obligatoire et c’est donc l’organe délibérant qui doit prendre la décision de l’accorder. Après plusieurs échanges, le tour de table annonce 2 abstentions et 8 pour. La prime est donc accordée pour un montant d’environ 700 € pour chaque employé. (Calcul effectué selon le tableau barème des revenus)

1. **Délibération des 25% de dépenses en investissement**

Afin de pouvoir engager des dépenses d’investissement entre le 1er janvier 2024 et le vote du budget 2024, le conseil doit prendre une délibération à hauteur de 25% des dépenses d’investissement budgétisées en 2023.

1. **Installation éventuelle de compost**

Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers ont l’obligation de composter afin de réduire au maximum nos déchets. Nous attendons des informations du SICTOM pour savoir si la Commune doit installer des composteurs et si oui, nous donner conseil sur le lieu de ces installations.

1. **Questions diverses**

Pour le traçage au sol, l’entreprise MARKOSOL attend juste le beau temps pour l’effectuer dans de bonnes conditions.

La batterie du feu a été rechargée et celui-ci est donc maintenant opérationnel.

La rédaction du bulletin municipal arrive à sa fin et l’édition va donc avoir lieu incessamment.

Suite au changement à venir de nos bacs à poubelles pour des moloks, les abris (chalets) ne conviendront plus. Il est proposé de les réutiliser dans le village. Une première idée était de les mettre côte à côte Place des fêtes mais la différence de dimension constatée entre les 2 abris, une majorité de conseillers a décidé d’en installer un seul sur la Place et l’autre à proximité des terrains de pétanque.

La séance est levée à 22h00.

Didier BEYNEL Gérard AUTHIER

Secrétaire de séance Le Maire